

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
A l'att.de M. J.-P. DEMEURE
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : M5/2014
N/Réf. : AVL/KD/BXL-2.2452/s.563
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue des Minimes, 26-28.

Modification du nombre de logements, modification de la façade arrière et construction de lucarnes en façade avant et arrière.
(Dossier traité par Mme M.Desreumaux.)

En réponse à votre lettre du 4 décembre 2014, sous référence, reçue le 11 décembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 17 décembre 2014.

La demande concerne un bien qui est inscrit à l'inventaire du patrimoine monumental du Pentagone (1894). Elle vise à diviser les lieux en 8 logements (pour 6 actuels), à aménager des terrasses en façade arrière, à construire une lucarne en façade avant et deux en façade arrière.

A l'examen du dossier, la CRMS estime que les logements projetés seraient peu qualitatifs par leur taille et qu'ils devraient être améliorés. Elle demande également que la lucarne projetée en façade avant respecte les prescriptions du RRU (2/3 de la largeur de l'immeuble). En façade arrière, la Commission suggère de réunir les deux lucarnes en une seule, plus grande et centrée. Pour ce qui est des terrasses arrière, elle demande que les prescriptions du RRU soient respectées.

Le cas échéant, la DMS proposera en Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet. Si ces conditions sont retenues dans l'avis de la Commission de concertation, il appartiendra à l'autorité délivrant le permis d'urbanisme de surveiller le suivi à donner à ces conditions.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - S.P.R.B. - D.M.S. : Mme S. Valcke ;
- S.P.R.B. - D.U. : Mme B. Annegarn ;
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme (par mail) ;
- M. Th. Van Ro (par mail) ;
- Commission de concertation (par mail).